

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 11 septembre 2024

Le Conseil municipal a nommé Mme Lager Mireille au poste de collaboratrice administrative à 40% auprès du service de l'entretien des bâtiments.

Le Conseil municipal a nommé Mme Marie-Christine Aymon en qualité d'auxiliaire à l'UAPE 2 les lundi, mardi et vendredi dans les tranches horaires vouées à ce poste.

Le Conseil municipal a adjugé au bureau TransportPlan le mandat d'étude pour l'accessibilité multimodale pour le site scolaire de Moréchon.

Le Conseil municipal a donné son accord pour la publication concernant la modification partielle du PAZ et RCCZ, zone de constructions et d'installations publiques A, secteur Moréchon.

Le Conseil municipal a adjugé à l'entreprise Lactell Sàrl la fourniture d'un ombrage extérieur pour la structure d'accueil Snoopy et à l'entreprise Terrettaz SA les travaux d'installation, de fondations et d'équipements.

Le Conseil municipal a autorisé la Paroisse de Savièse à organiser la Fête paroissiale qui se déroulera sur la place devant la Maison de commune, le dimanche 15 septembre 2024, de 11h00 à 15h00.

Le Conseil municipal a autorisé l'Association des métiers d'art et d'artisanat du Valais à organiser la Biennale Ô 2024 qui se déroulera à la halle des fêtes, du 11 au 13 octobre 2024 selon les horaires mentionnés sur la demande d'autorisation de manifestation.

Le Conseil municipal a autorisé l'organisation par la Société du Patrimoine de Chandolin, de la 19ème Fête de la courge, le 13 octobre 2024 de 09h30 à 18h30 à Chandolin.

Le Conseil municipal a validé le projet de visite commentée, par les instructeurs du CPPS, du parcours didactique "Séisme 1946", le mercredi 25 septembre 2024 de 17h30 à 19h00.

Le Conseil municipal a adjugé le mandat de prestations préliminaires en vue de la mise à jour du PGEE communal au bureau IG Group.

Le Conseil municipal a adjugé à la maison Von-Roll Hydro (Suisse) AG la fourniture de pièces de rechange pour les bornes hydrantes qui sont la propriété de la Municipalité.

Le Conseil municipal a adjugé à la maison Pfefferlé & Cie SA la fourniture de matériel sanitaire pour le remplacement des canalisations et vannes du réseau d'irrigation, sur le secteur amont de Courluire.